Présidence de M. Jacques Pernet, président

Membres absents excusés: Raphaël Abbet; Hadrien Buclin; Muriel Chenaux Mesnier; Thérèse de Meuron; Johann Dupuis; Romain Felli; Gianfranco Gazzola; Albert Graf; Sébastien Kessler; Evelyne Knecht; Myrèle Knecht; Manuela Marti; Gilles Meystre; Sophie Michaud Gigon; Vincent Mottier; Pierre Oberson; Jacques-Etienne Rastorfer; Gianni John Schneider; Namasivayam Thambilipplai; Thanh-My Tran-Nhu.

Membres absents non excusés : --

Membres présents	80
Membres absents excusés	20
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 20 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Rapport s/Préavis N° 2015/16

Plan partiel d'affectation au lieu-dit « Chalet-à-Matthey » concernant le terrain compris entre la route du Jorat et les parcelles N^{os} 15131 et 15642. Abrogation partielle du plan d'extension N^{o} 603 du 28 novembre 1980.

Rapporteur: M. Jean-Luc Chollet (UDC)

Discussion

Mme Séverine Evéquoz (Les Verts) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; Mme Séverine Evéquoz (Les Verts).

Discussion sur règlement

La parole n'est pas demandée.

Vote concl. 1 à 6

Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, **approuve** la conclusion de la commission, soit <u>décide</u>:

- 1. d'adopter comme fraction du plan général d'affectation le plan partiel d'affectation au lieu-dit « Chalet-à-Matthey » concernant le terrain compris entre la route du Jorat et les parcelles N^{os} 15131 et 15642, abrogation partielle du plan d'extension N^o 603 du 28 novembre 1980 ;
- 2. d'abroger du plan général d'affectation les fractions dudit plan votées antérieurement et qui ne correspondent plus au projet ;
- 3. de donner à la Municipalité les pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable;
- 4. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;

- 5. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 3 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante :
- 6. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

Rapport s/Rapportpréavis N° 2015/2

Bien-être au travail et gestion des absences. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin.

Rapportrice: Mme Caroline Alvarez (Soc.)

Discussion

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR); M. Charles-Denis Perrin (PLR); Mme Maria Velasco (Les Verts); M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Robert Joosten (Soc.); M. Valentin Christe (UDC); M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); M. Daniel Brélaz, syndic; M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche); M. Daniel Brélaz, syndic; M. Charles-Denis Perrin (PLR).

Vote concl. 1 à 9

Le Conseil, par une majorité de oui, une dizaine de non et une dizaine d'abstentions, approuve les conclusions 1 à 9 de la commission.

Vote concl. n° 10

Le Conseil, par 29 oui, 31 non et 14 abstentions, **refuse** la conclusion n° 10 de la commission.

Ce faisant, le Conseil **décide** :

- d'approuver le projet « Bien-être au travail et gestion des absences » ;
- d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'000'000.- pour la réalisation du projet mentionné sous chiffre 1;
- d'amortir annuellement sur une durée de 5 ans le crédit prévu sous chiffre 2 par la rubrique 1200.331 du Service du personnel;
- de faire figurer sous la rubrique 1200.390 du Service du personnel les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit susmentionné;
- de balancer le compte d'attente N° 1200.581.137, ouvert pour financer la phase test du projet mentionné sous chiffre 1, par prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 2;
- de prendre acte de l'engagement de 1 équivalent plein temps (ept) pour la mise en place et le suivi du management préventif des absences par les cadres, le pilotage des indicateurs d'absence et la gestion administrative de l'échéance du droit au traitement au Service du personnel, section Egalité et qualité de vie au travail, dès le 1er juillet 2015, décomposé comme suit :
 - 0.5 ept de chef-fe de projet adjoint-e;
 - 0.5 ept d'assistant-e administratif/ve;
- de prendre acte de l'engagement de 2.2 équivalents plein temps (ept) pour le processus de suivi individuel des absences et réintégration au

travail au Secrétariat municipal, Unité santé et sécurité au travail (USST), échelonnés comme suit :

- 1 ept de conseiller/ère en intégration professionnelle dès le 1er juillet 2015;
- 0.2 ept d'augmentation de la dotation du poste existant d'adjointe administrative dès le
- 1er juillet 2015 ;
- 1 ept de conseiller/ère en intégration professionnelle dès le 1er janvier 2016;
- 8. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2015, un crédit spécial de fonctionnement pour le Service du personnel d'un montant total de CHF 78'000.- à porter en augmentation des rubriques suivantes :

	1 2	
1200.301	Traitements	49'000
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	4'000
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	7'000
1200.311 hats	s d'objets mobiliers et d'installations	18'000

 d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2015, un crédit spécial de fonctionnement pour le Secrétariat municipal (USST) d'un montant total de CHF 108'500.- à porter en augmentation des rubriques suivantes :

1109.301	Traitements	78'400
1109.303	Cotisations aux assurances sociales	6'400
1109.304	Cotisations à la caisse de pensions	11'200
1109.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	12'500

10. de refuser la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Le développement durable, c'est aussi ... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles ... et des usagers satisfaits de leur administration ».

Vœu

Par ailleurs, le Conseil prend acte du vœu ci-dessous :

« La Conseil communal souhaite que la Municipalité étudie une solution pour que le fonctionnaire déplacé provisoirement pour raison de santé afin d'occuper à un taux d'activité identique un poste autre que celui pour lequel il a été nommé ne soit pas pénalisé du point de vue de son droit au traitement ».

Rapport s/Préavis N° 2015/11

Règlement général de police de la commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article précisant les modalités de la facturation des prestations du Corps de police.

Rapporteur: M. David Payot (La Gauche)

Discussion

M. Philipp Stauber (UDC) qui demande le renvoi du vote.

Demande de renvoi du vote

La demande de renvoi du vote étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.

Deuxième partie de la $22^{\text{ème}}\,$ séance du mardi 2 juin 2015

Clôture	La séance est levée à 22 h 30.			
	Le président :	Le secrétaire :		